



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 13 Novembre 2023.*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Pietranera In Festa – Exercice 2023 / 2024**

**L'an Deux Mille vingt-trois, le 13 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence du 1<sup>er</sup> vice-Président délégué, Monsieur Pierre SAVELLI.**

**PRÉSENTS : Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI**

**ABSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI**

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI ouvre la séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Pietranera in Festa – Exercice 2023 / 2024**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions :

- Toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique ;

Vu les statuts de l'Association en date du 14 novembre 2019 ;

Vu le programme d'animation de la période 2023 / 2024 transmis par l'Association Pietranera in Festa ;

Considérant que l'ensemble des manifestations a pour but, par l'animation des quartiers, de réunir toutes les générations, de promouvoir la culture en favorisant les artisans et les producteurs locaux ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Une subvention de 20 000 euros à l'Association Pietranera in Festa, sise Maison des Associations, rue Strada Vecchia, 20200 Pietranera, pour l'organisation des manifestations prévues pour l'année 2023 ;

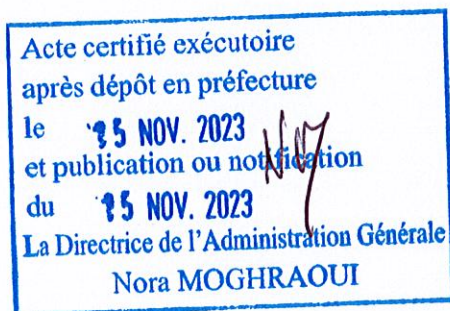
**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

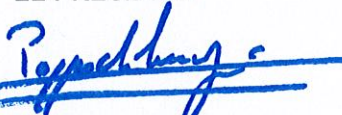
**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO